COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE 17 JUILLET 2013

L'an deux mil treize, dix-sept juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Courlandon dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe MERIAUX, Maire.

Étaient présents MM les membres en exercice.

Etaient excusés : M. DESSOYE Claude et Mme LESQUOY Céline a donné pouvoir à M. MOREL Patrice.

Etait absente: Madame Isabelle RODRIGUES

M. MOREL a été élu secrétaire de séance

I – LECTURE DU CR DE LA PRECEDENTE REUNION

Après lecture par M. Mériaux, le compte rendu est accepté.

II – CR DES PARTICIPATIONS AUX DIFFERENTES REUNIONS

- 1) Réunion de Conseil pour le vote du budget le 22 avril dernier bureau à la CCAV : le taux des Ordures ménagères a été diminuer, il est fixé à 10,84 %.
- 2) Syndicat des eaux de Fismes : la candidature de la commune de DRAVEGNY (Aisne) pose apparemment des problèmes administratifs qui sont étudiés par les services compétents.
- 3) SIABAVE : vote du budget

III – CHOIX DE L'ASSURANCE DE LA COMMUNE

Nous avons reçu en mairie la STE SMACL qui a réétudié l'ensemble de nos contrats, ils nous ont établis une proposition que M. le Maire a présenté au conseil municipal. Après discussion et délibération, le conseil municipal accepte la proposition de cette société d'assurance et décide donc de passer les contrats d'assurances de la Commune à la SMACL.

IV – INSTRUCTION DES CERTIFICATS D'URBANISME D'INFORMATION

Après information auprès de la DDE, il a été décidé de ne plus instruire les certificats d'urbanisme (a).

V – TRAVAUX RUE DU MOULIN ET RUE DU VIEUX CHATEAU

Le Conseil Général a décidé de réparer l'infiltration d'eau sous la chaussée dans la rue du Moulin. Il faut donc procéder à des modifications sur le réseau de haute tension, il sera enfoui profondément sur la rue du vieux château. Ces travaux dureront de mi juillet à mi novembre et créeront des perturbations de circulation dans le village. Nous demandons aux habitants du village d'être compréhensifs.

VI – INFORMATION SUR LA FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

La fusion sera donc effective au début de l'année prochaine. Les membres de la future assemblée seront définitivement mises en place après les prochaines élections municipales.

VII - RENEGOCIATION DU PRET BANCAIRE

La diminution des taux bancaires nous ont fait croire qu'il serait possible de renégocier le prêt fait pour les travaux de la rue Nicolas de Fougères. Nous leur avons demandé une nouvelle proposition et nous l'avons reçu. Le taux proposé est avantageux mais les pénalités du à l'arrêt du prêt en cours font que le coût global est le même. Nous ne modifierons pas ce contrat pour le moment.

VIII- CHOIX D'UNE ENTREPRISE DE SERRURERIE

Le regard créé sur le réseau de récupération des eaux qui vont au lavoir doit être fermé par sécurité. Mr le maire présente deux devis et il est décidé de retenir celui de l'entreprise HENRYET qui assurera la fourniture et pose d'une trappe en acier galvanisé à chaud, à charge de la commune de l'entretenir.

IX – QUESTIONS DIVERSES

- 1) L'entreprise Réant est intervenue pour nettoyer le fossé au dessus du cimetière, il a procédé à la reprise du chemin en amont qui s'était effondré.
- 2) L'entreprise Meuleman est intervenue pour le fauchage de la route de Baslieux.
- 3) Mme Beurrier mentionne l'inefficacité du regard situé au croisement rue du dragonnet et grande rue, un reprofilage de la voierie est à envisager.
- 4) M. Mauvezin informe le conseil d'un dépôt de permis de construire de quatre maisons rue Nicolas de fougères. Ce permis a été refusé par la DDE (problème de toiture terrasse et d'assainissement).
- 5) Il est demandé à la Mairie de contacter le propriétaire de la maison vide à l'angle rue Nicolas de fougères et rue de la fosse au diable pour un problème de prolifération de chardons dans son jardin.
- 6) Suite au dernier orage qui a provoqué de nouvelles coulées de boue dans une partie du village, il faut procéder à un examen de l'état des canalisations du réseau des pluviales et d'envisager un nettoyage.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la réunion de Conseil Municipal est close à 21h00